

INSERTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 6 heures
le soir 40, Rue Maciel.
De 8 à 10 heures du soir rue 25 de Mayo 58.

Toute la correspondance devra être dirigée au
Directeur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas
rendus.

Téléphone «La Cooperativa» N.º 339

Impreso en los Talleres de El Socio

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: J. G. Boron Dubard — Rédaction et Administration: 46, rue Maciel.

ABONNEMENTS

	Montevideo	Campagne
Un mois	\$ 1 00	1 20
Trois mois	3 00	3 50
Six mois	5 50	6 50
Un an	10 00	10 50
Nombre du jour	\$ 0 01	0 10
aucun		

Les abonnements partent du premier et du quinze
de chaque mois.

Les réductions pour semestres et années ne por-
tent que sur souscriptions payées d'avance.

Société Française DE SECOURS MUTUELS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉ
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16
JANVIER 1898.

Messieurs les Sociétaires:

Nous avons l'honneur de vous présenter
aujourd'hui, conformément à l'article 89 des
statuts, un compte-rendu de nos principaux
travaux pendant l'exercice écoulé.

Vous avez encore présente à l'esprit, pour
que nous nous étendions encore sur ce point,
l'Assemblée Générale du 20 Juin 1897 dont
le but était de discuter, pour des motifs qui
vous ont été exposés en temps et lieu, la fu-
sion des deux sociétés françaises de secours
mutuels; votée par nous, elle fut rejetée par la
société «La Patrie».

La nécessité de déterminer la situation des
malades chroniques, en ce qui concerne leur
domicile, se faisant absolument sentir, nous
avons adopté le rapport ci-après élaboré par
une commission spéciale: De tout temps les
diverses administrations qui se sont succédées
ont eu à s'occuper des malades chroniques re-
lativement au lieu où doit ou peut s'effectuer
le paiement de la somme qui leur revient. Si
d'un côté l'article 1er des statuts dit que «Une
société est formée par les résidents à Monté-
video», ce qui semble spécifier qu'en aucun
cas la société ne peut s'absenter de Monté-
video sans perdre quelques droits, il est éga-
lement vrai que presque tous les règlements
prévoient le départ forcé pour cause d'une
maladie incurable.

Les statuts du 3 Mai 1885, qui ont en force
de loi jusqu'au 15 Mai 1887, accordaient une
pension mensuelle de cinquante francs nets à
tout sociétaire incurable et rapatrié en France
aux frais de la Société. Ceux mis en vigueur
de 1887 à 1891 sont muets à ce sujet; mais
les statuts des 26 Avril 1891 et 24 Avril 1892
allouaient, les premiers cinquante piastres
et les seconds quarante, à condition qu'après
remise de la somme, les gratifiés seraient
considérés comme démissionnaires.

En outre de ces dispositions, nous ajou-
terons qu'un ancien sociétaire a joui pendant
longtemps d'une pension en France.

De tout ce qui précède, il résulte claire-
ment qu'à toutes les époques on a reconnu
les avantages que retirerait la Société en ser-
vant la retraite en dehors de Montevideo:
économies de pharmacies, d'enterrements,
de secours extraordinaires, etc., etc.

Il y a également à tenir compte de la satis-
faction morale que nous accordions à cer-
tains de nos chroniques: ils seraient très heu-
reux d'améliorer leur manière de vivre en
s'en allant habiter un autre endroit où la
vie matérielle serait moins chère, tandis qu'ac-
tuellement les statuts les condamnent, en leur
fixant Montevideo comme unique résidence.
À la gêne, parfois à la misère et de toutes les
façons à être privés à jamais de revoir leurs
familles et leur patrie.

Ces sont toutes ces considérations écono-
miques et humanitaires qui nous amènent à faire
les propositions suivantes, lesquelles for-
meront un ou plusieurs articles complémentaires
au chapitre «De la retraite».

1. La pension sera servie au sociétaire
mis à la retraite, c'est-à-dire réputé incurable,
là où il lui plaira d'être son domicile.

2. Cette pension sera servie chaque tri-
mestre contre un certificat de vie délivré par
un médecin de la localité légalisé par le Maire.

3. Dans le cas où le sociétaire viendrait
à recouvrer la santé, il perdrait ses droits à
la pension.

L'amélioration du service médical a été aus-
si l'objet de notre préoccupation. Cet acte
que nous désirons tous n'est pas sans offrir
quelques difficultés, étant données les res-
sources extrêmement limitées de la Société.
Il y a également à tenir compte des aspira-
tions nouvelles, ou, mieux dit, de l'esprit qui
domine actuellement chez presque tous nos
sociétaires. Jadis un médecin ou deux étaient
suffisants pour le nombre actuel des mem-
bres; aujourd'hui, on en demande d'autres
pour avoir la liberté du choix: des spécialis-
tes, homéopathes, oculistes, etc., etc.

Pour répondre à tous ces désirs, tout en
sauvegardant les intérêts de la Société, nous
avons adopté:

1. La nomination d'un quatrième médecin
pris parmi ceux qui jouissent déjà d'une cer-
taine considération; il serait rémunéré pro-
portionnellement à ses visites au moyen du
prorata de l'allocation actuelle.

2. La nomination d'un médecin homé-
opathe et d'un oculiste. Ceux-ci seraient payés
par les consultants à raison d'une piastre
par visite à domicile et cinquante centimes
chez le Docteur. Les frais de pharmacies se-
raient supportés par la collectivité.

De ce qui précède, il résulterait une aug-
mentation de trois médecins aux condi-
tions indiquées plus haut sans grever le bud-
get de la Société, tout en leur laissant néan-
moins une allocation suffisante pour s'intéres-
ser à nos malades puisque la moyenne des
traitements sera encore de \$ 62.50.

On pourra peut-être objecter que ces nou-
veaux médecins amèneront un surcroît de dé-
penses pharmaceutiques; nous sommes con-
vaincus du contraire, car alors nous n'aurons
plus à payer toutes ces dépenses provenant
de Docteurs étrangers à la Société, le service
médical étant complet.

Monsieur le docteur Rappaz, ayant accepté
les conditions ci-dessus énoncées, nous vous

prions de ratifier sa nomination comme mé-
decin homéopathe. Monsieur le Docteur Salte-
rain, oculiste, a également accepté en prin-
cipe, mais il n'a pu encore donner une ré-
ponse définitive.

Monsieur le Docteur Rodriguez ayant donné
sa démission, Monsieur Juan Pedro de Freitas
a été nommé en son remplacement, médecin
de la Société pour la section du Paso del Mo-
lino.

Depuis quelques temps, les pharmaciens se
plaignent de la taxation de leurs fournitures.
Ces récriminations ont été en partie rendues
publiques dans la revue mensuelle du 15 Sep-
tembre dernier publiée par le Centro Phar-
maceutico Uruguay.

Nous croyons que ces plaintes proviennent
plutôt de la faible somme qui leur revient,
les \$ 302,21 que nous payons en moyenne par
mois étant réparties entre trente ou trent-
deux fournisseurs, et aussi à cause de la con-
tribution d'une piastre à laquelle est assujéti
tout membre fournisseur.

Pendant de ce principe, nous proposons:

1. La suppression de cette contribution
pour les comptes au-dessous de quinze piastres
ou son maintien en la prélevant de 5 %
sur le total de leurs fournitures.

2. Limiter le nombre de pharmacies à
douze ou quinze en ayant soin de tenir compte
du parcours à faire par les sociétaires.

N'en possédant que ce nombre, nous sommes
persuadés que cette partie du service se-
rait mieux contrôlée, plus concentrée, plus
facile à tenir sous la main, et, alors, non seu-
lement ces récriminations cesseraient, mais
encore l'on pourrait obtenir certains avantages
qui n'existent pas, et les pharmaciens, perce-
vant une somme raisonnable apporteront cer-
tainement plus de soin dans leur service.

Des doutes s'étant élevés au sujet des dis-
positions de l'article 19 des statuts, nous avons
déterminé que la jouissance d'un congé régu-
lièrement demandé et accordé ne constitue pas
une interruption dans le service actif, et ne
peut, en quoi que ce soit, porter atteinte aux
droits à la retraite.

En vue de la mauvaise situation du pays,
nous proposons d'amnistier et de dégrever
des cotisations qu'ils doivent les sociétaires
en retard qui, après enquête, seraient recon-
nus comme ayant droit à cette faveur.

Nous terminons ce rapide exposé en mani-
festant nos regrets pour la perte douloureuse
que nous avons éprouvée en la personne de
Monsieur Maurice Simon, Ancien Président,
qui fut un homme de bien et un excellent
sociétaire.

Décès

Pendant l'année écoulée nous avons eu la
douloureuse perte des sociétaires dont les
noms suivent:

Agorrody Luc, décédé le 25 Novembre
1897, déposé au cimetière du Buceo dans le
terrain concédé sous le N.º 1332.

Carrazz François, décédé 27 Septembre
1897, déposé au cimetière du Buceo dans le
terrain concédé sous le N.º 1108.

Deparragère Joseph, décédé le 5 Juin
1897, déposé au cimetière du Buceo dans un
caveau particulier sous le N.º 172.

Fossemale E. Leonard décédé le 15 Juillet
1897 à Rocha.

Elier François, décédé le 27 Mai 1897, dé-
posé au cimetière du Buceo dans un caveau
particulier sous le N.º 238.

Grau Vincent, décédé le 27 Mai 1897, dé-
posé au cimetière du Buceo dans un caveau
particulier sous le N.º 157.

Haurio Jo. Bio, décédé le 22 Août 1897,
déposé au cimetière du Buceo dans le terrain
concédé sous le N.º 928.

Latoré P. Henri, décédé le 17 Avril 1897,
déposé au cimetière Central dans un caveau
particulier sous le N.º 151.

Latady François, décédé le 3 Novembre
1897, déposé au cimetière du Buceo, dans
un caveau particulier sous le N.º 172.

Larrouque Denis, décédé le 23 Novembre
1897, déposé au cimetière du Buceo dans
un caveau particulier sous le N.º 531.

Navailes Germaine, décédée le 28 Avril
1897, déposé au cimetière du Buceo dans un
caveau particulier sous le N.º 200.

Paradis Adien, décédé le 3 Février 1897,
déposé au cimetière du Buceo dans un caveau
particulier sous le N.º 73.

Sanson Domingo, décédé le 25 Janvier, dé-
posé au cimetière Central dans un caveau
particulier sous le N.º 35.

Vignau André, décédé le 21 Avril 1897, dé-
posé au cimetière du Buceo dans le terrain
concédé sous le N.º 927.

Guimont Anne, décédée le 28 Novembre
1897, déposé au cimetière Central dans un
caveau particulier sous le N.º 210.

Service Médical

Le nombre des visites faites pendant l'an-
née s'élève à 9.127. Moyenne par mois 785.
Ces malades visités est de 3161. Mo-
yenne par mois 263. Le prix moyen de la vi-
site revient à \$ 0.33.

Au Paso del Molino le nombre des visites
s'élève à 811; moyenne par mois 67. Celles
des malades visités est de 252; moyenne par
mois 21. Le prix moyen de la visite revient à
\$ 0.37.

Les frais de pharmacies sont de \$ 3.638.51
Moyenne par mois 303.21
L'année précédente ils étaient de \$ 3.213.41

Différence en plus \$ 395.10

Les indemnités de maladies s'élè-
vent à \$ 2.203.60
Moyenne par mois 181.13

L'exercice précédent accuse \$ 1.801.51

Différence en plus \$ 312.09

Les allocations aux retraités s'é-
lèvent à \$ 1.518.25

Moyenne par mois 126.52

La gestion antérieure accuse \$ 1.451.17

Différence en plus \$ 66.78

D'où il résulte que la moyenne des indem-
nités de maladie jointe à celle payée aux re-
traités forme le somme de \$ 310,05 par mois
contre \$ 270,31 moyenne de l'année dernière.

Admissions

Sociétaires au 31 Décembre 1896. 1.073

admis pendant l'année. 62

Total. 1.135

Décédés. 10

Démisionnaires. 30

Suspendus. 71

Reste donc. 1.018

Sociétaires au 31 Décembre 1897 dont 21
en congé régulier:

Darros Rose—permissionnaire du 1er Fé-
vrier 1897.

Errecart Ju Mario—permissionnaire du 1er
Février 1897.

Gonthart Séraphin—permissionnaire du
1er Février 1897.

Gonthart Philomène—permissionnaire du
1er Février 1897.

Laffitte Henriette—permissionnaire du 1er
Février 1897.

Castillon Pierre—permissionnaire du 1er
Mars 1897.

Cazeaux Jean—permissionnaire du 1er
Mars 1897.

Candau Jean—permissionnaire du 1er
Mars 1897.

Casterac Jean—permissionnaire du 1er
Mars 1897.

Dieulefait Louis—permissionnaire du 1er
Mars 1897.

Echart Jean, fils—permissionnaire du 1er
Mars 1897.

Echart Domingo—permissionnaire du 1er
Mars 1897.

Fontan Albert—permissionnaire du 1er
Avril 1897.

Garrabos Henri—permissionnaire du 1er
Avril 1897.

Garrabos Elise—permissionnaire du 1er
Avril 1897.

Theulet Calixte—permissionnaire du 1er
Mai 1897.

Uruty Arnaud—permissionnaire du 1er Mai
1897.

Uruty Madeleine—permissionnaire du 1er
Mai 1897.

Uruty Mario—permissionnaire du 1er Mai
1897.

Arhanchet Pierre—permissionnaire du 1er
Septembre 1897.

Cambarrère Emile—permissionnaire du 1er
Septembre 1897.

Garat Etienne—permissionnaire du 1er
Septembre 1897.

Estebenel Alexandre, permissionnaire du
1er Octobre 1897.

Estebenel Anita, permissionnaire du 1er
Octobre 1897.

Dans cette partie du service nous avons mal-
heureusement à constater une diminution de
55 Sociétaires comparativement au 31 Dé-
cembre 1896; diminution qui s'explique par
le départ d'un grand nombre de Sociétaires
obligés d'aller ailleurs chercher leurs moyens
d'existence.

Situation financière

CAISSE DE RETRAITES

Solde au 31 Décembre 1896. \$ 65.82

Reliquat sur les entrées générales
de 1897. 19.35

Total. \$ 85.17

Remboursé à la Mutuelle pour le
service des retraités. 85.00

Solde à ce jour. \$ 0.17

CAISSE DE REPATRIEMENT

Solde au 31 Décembre 1896. \$ 160.44

Remis par le Comité Carnot. 9.55

Solde à ce jour. \$ 179.99

CAISSE DE L'IMMEUBLE

Solde au 31 Décembre 1896. \$ 100.80

Entrées

Location de la Société
de Gymnastique. \$ 130.00

Location par divers. 95.00

Total. \$ 325.80

Sorties

Traitement du con-
cierge. \$ 78.00

Remboursement de
l'action Maupou
numéro 926. 10.00

Dépenses diverses. 30.53

Solde en caisse à
jour. \$ 207.27

MOUVEMENT DES ACTIONS

Emises. \$ 1.472.00

Données volontaie-
ment. \$ 165.00

Sorties au tirage. 26.09

Reste à rembourser.
\$ 1.281.00

Appartenant:

A divers souscrip-
teurs. \$ 910.00

A la Mutuelle. 371.00

Total égal. \$ 1.281.00

Des 26 actions sorties au tirage cinq sont
encore à rembourser numéros 180, 892, 935,
1230 et 1430.

CAISSE DE LA SOCIÉTÉ

ENTRÉES

PERIODES	Retrait de la Banque Su- périeure.	Retrait de la Caisse de retraites.	Coupon de la Dette Con- solidée.	Locations	Cotisations	Totaux
Première Période.	508.35	85.00	123.30	592.70	7.408.00	8.717.65
Deuxième	—	—	—	570.00	6.875.00	7.445.00
Totaux	508.35	85.00	123.30	1.162.00	14.283.00	16.162.65
Solde en caisse au 31 Décembre 1896.						531.23
Total						16.696.88

SORTIES

DÉSIGNATION DES COMPTES	1ère PÉRIODE	2ème PÉRIODE	TOTAUX
Allocations aux retraités.	803.75	714.50	1.518.25
Indemnités de maladies.	1.217.50	986.10	2.203.60
Honoraires de médecins.	1.637.00	1.650.00	3.287.00
Pharmacies et Dains.	1.734.31	1.904.17	3.638.51
Secours extraordinaires.	70.00	60.00	130.00
Frais Funéraires.	203.00	226.00	429.00
Frais d'Hôpital.	—	102.00	102.00
Frais Généraux.	969.90	565.46	1.535.36
Actions Achetées.	81.00	35.00	116.00
Traitement des Employés	840.00	808.50	1.648.50
Dupuy Julien, acompte.	1.000.00	—	1.000.00
Dépôt en Banque.	200.00	300.00	500.00
Totaux	8.739.97	7.351.73	16.091.70

RÉCAPITULATION

Entrées	16.696.88
Sorties	16.091.70
Solde en caisse au 31 Décem- bre 1897	605.18

ACTIF

Solde en caisse.	\$ 604.18
Reçus de cotisa- tions à perce- voir.	1.513.50
Dû par l'immeu- ble.	193.63
Dépôt en Banque.	304.34
Dette Consolidée (prix d'achat).	3.399.53
Actions de l'im- meuble.	3.710.00
En espèces.	\$ 9.725.18
Immeuble de la rue Arapey.	\$ 19.700.00
» I. de Flo- res.	\$ 5.500.00
» Camacua.	\$ 3.500.00
» Ejido.	\$ 1.300.00
Mansolées.	\$ 2.282.00
Meubles (suivant inventaire).	\$ 5.195.16
Total.	\$ 50.502.34

PASSIF

Dépenses courantes:	
Allocations aux retraités.	\$ 130.00
Indemnités de maladies.	111.10
Honoraires de médecins.	275.00
Pharmacies.	269.05
Divers (environ).	60.00
Total.	\$ 845.15
Actions à em- bourser.	\$ 12.810.00
Somme due à M. Dupuy.	\$ 3.500.00
Capital net.	\$ 33.347.19
Au 31 Décembre il était de.	\$ 32.362.01
Augmentation.	\$ 985.15

Cette augmentation provient:

Du surplus en caisse.	\$ 69.95
Des actions ac- quises.	210.00
D'un acompte à M. Dupuy.	1.000.00
De la différence dans les dé- penses.	\$ 151.85
Total.	\$ 1.431.80

À déduire:

La différence en Banque.	\$ 206.63
Des reçus de cotisations.	\$ 213.00
Somme égale.	\$ 985.15

Tel est, Messieurs le résultat de la gestion
écoulée. Certainement la situation n'est pas
brillante; mais, si l'on tient compte de la
quantité de reçus de cotisations rendus com-
me irréconciliables et de l'augmentation des
dépenses de toute nature, nous devons nous
estimer heureux d'avoir pu réaliser l'augmen-
tation de capital signalée plus haut.

Pour le Conseil d'Administration.

Le Président,
J. Dupuy.

Le Secré

LA REPUBLICANA

Gran manufactura á vapor de tabacos, cigarros y cigarrillos

JULIO MAILHOS

Avenida General Rondeau 354 A 358, Depósito General y Oficinas:
Calle 18 de Julio núm. 47
MONTEVIDEO

ARMERIA DEL CAZADOR

CASA INTRODUCTORA

Armeria, Cuchilleria, Quincalleria y Platina
VENTAS POR MAYOR Y MENOR

JUAN M. MAILHOS

Calle 18 de Julio esquina Andes—MONTEVIDEO

"L'UNION"



Compagnie d'Assurances Française contre l'incendie

(FONDÉE À PARIS, 15, RUE DE LA BASQUE EN 1825)

Capital et Garanties 100,000,000 de Francs

Direction particulière pour la République O. de l'Uruguay

A. de SAAVEDRA

169-CERRITO-169

MONTEVIDEO

NEURASTHENIA, HIPOCONDRIA, ENFERMEDADES NERVIOSAS,
Impotencia, Raquitismo, Tuberculosis huesosa y pulmonar,
ARTROSIS, REUMATISMOS, etc.
GLYCEROFOSFATO DE CAL DALLOZ
Preparado por el Dr. DALLOZ, 12, Boulevard de la Chapelle, París.
DEPOSITOS EN TODAS LAS FARMACIAS Y QUIMERIAS

CARLOS SPANGENBERG & C. A.

CASA INTRODUCTORA

25 DE MAYO, 381 Y 383

MONTEVIDEO

Especialidad en Artículos de Muebleria y Tapiceria.—Tipos para Imprenta.—Papeles para Imprenta y Litografías.—Cartones.—Artículos de Ferrería

Almidon
MACK
de doble Fuerza

Con esta nueva preparación se plancha con sorprendente rapidez, obteniendo un lustre y tesura extraordinarios.
Se vende en todas las droguerías y Almacenes de Ultramarinos.
Único Fabricante-Inventor H. Mack, Urm. D.

Únicos Depósitos para el Rio de la Plata:
STAUDY & C. Montevideo — Ercor-Ares — Rosario
Alicon — Génova — Manchester — Berlín.

ULTIMA NOVEDAD
Perfumeria
IXORA
ED. PINAUD
PERFUMISTA

JABON.....IXORA
ESENCIA.....IXORA
AGUA de Tocador.....IXORA
POMADA.....IXORA
ACEITE para el Pelo.....IXORA
POLVOS de Arroz.....IXORA
COSMETICO.....IXORA
VINAGRE.....IXORA

37, Boulevard de Strasbourg, 37
PARIS

RESTAURANT DE PROVENCE

TENUE PAR AUGUSTE GEBELIN—Grandes comodidades para viajeros

On prend des pensionnaires à prix très modérés.—Nourriture et logement 1 piastre 20 par jour.—Salons pour familles.—On porte à domicile.—A côté du Palais du Gouvernement, à portée de tous les tramways, près du Théâtre Solís.

Ciudadela, 118, 150, 152 et 151

BANOS DEL TEMPLO

DR. AUGUSTO GEBELIN

20 - CALLE CANELONES - 20

SE ATIENDEN TODAS LAS SOCIEDADES DE SOCORROS MUTUOS

PRECIOS CORRIENTES

	USO	ENCENA		USO	ENCENA
Baño higiénico, con ropa.	\$ 0.30	\$ 3.20	Baño sulfuroso, con ropa . .	\$ 0.40	\$ 6.00
" sin ropa.	0.24	2.60	" sin ropa.	0.30	5.50
" de almidón, con ropa.	0.49	4.20	" de ducha escocesa, con	0.45	3.60
" sin ropa.	0.38	3.50	" sin ropa.	0.30	3.00
" de alfredo, con ropa.	0.40	3.20	" de ducha fría y lluvia,	0.30	3.00
" sin ropa.	0.35	3.00	" con ropa.	0.30	3.00
" alcatino, con ropa.	0.43	3.50	" de ducha fría y lluvia,	0.30	3.00
" sin ropa.	0.36	3.00	" medicinal.	0.24	2.60
				Condicionales	

Feuilleton du "Courrier Franco-Oriental"

(216) Du 22 Janvier 1898

MEMOIRES DE M. GORON

Ancien chef de la police de sûreté

III.—Haute et basse pègre

CHAPITRE XVII

ARTON ET LE VRAI PANAMA

Il a été pris alors qu'il se croyait oublié; et moi, j'ai appris son arrestation, alors que je n'étais plus à la Préfecture, que je l'avais complètement oublié, à mon tour, et que je croyais au diable tous les bons que j'avais signés!

Ainsi va le monde! Pour les événements, en apparence les plus compliqués, ce sont, par-

fois, les explications les plus simples qui sont les seules vraies.

Ce ne fut pas dans cette entrevue de la prison d'Illo-way que je m'occupai pour la dernière fois du «Grand Corrupteur».

En retournant de Londres à Paris, je trouvai une convocation de M. Espinasse, juge d'instruction, chargé de l'affaire Dupas, qui m'appela comme témoin dans son cabinet.

Ces sortes d'interrogatoires sont particulièrement épineux pour les fonctionnaires ayant un peu d'expérience, ayant passé, comme moi, par des affaires comme l'affaire Wilson.

Je n'avais aucun secret à révéler à M. Espinasse et je ne pouvais que lui affirmer ce qui me semblait la vérité: à savoir, qu'à ma connaissance, tout le personnel de la Préfecture de police avait fait admirablement son devoir dans l'affaire Arton et que tous mes chefs, quels qu'ils fussent, préfet ou ministres, m'avaient fait l'honneur de me demander toujours avec instance d'arrêter Arton. Pendant que j'étais dans le cabinet de M. Espinasse, Me Chenu, avocat de Dupas, entra et

demandait une autorisation pour voir son client.

—Mon Dieu, mon cher Maître, dit le juge, revenez demain, je vous en prie! Je suis débordé! Je ne sais pas où donner de la tête! C'est la première fois que l'on me confie une affaire politique!

Me Chenu sortit et M. Espinasse reçut ma déposition, au sujet de la fameuse lettre d'Herbain à Soudais, dont j'ai déjà parlé et que Soudais avait cru devoir communiquer à Dupas.

Quand j'eus fini, je ne pus m'empêcher d'ajouter, sans demander que cela fut mis au procès-verbal:

—Vous voyez bien, monsieur le juge, que ce petit secrétaire de la Sûreté n'avait pas un aussi mauvais flair. «Tout cela est de la politique, disait-il.» Et sans le vouloir, aujourd'hui, en 1896, vous venez de répéter devant moi le mot qu'il écrivait en 1891!

Ce mot, d'ailleurs, est le mot de la fin de cette histoire d'Arton. Est-ce aussi absolument le mot de la fin de toute l'affaire du Panama?

Je n'en sais rien, et pour une raison excellente.

Je n'ai été chargé ni d'une arrestation, ni d'une perquisition, ni même d'une recherche importante concernant le Panama.

Et voyez comme j'ai bon caractère! Autour de moi, mes collègues ont pu arrêter anciens ministres ou députés, perquisitionner chez M. de Reinach, etc., sans me donner la moindre jalousie.

Jamais, je dois le dire, il ne m'est venu l'apensée d'attribuer cette mise à l'écart à l'idée qu'aurait pu avoir M. Lozé que je fusse capable de me laisser acheter par un panamiste!

J'ai l'esprit si bien fait que j'ai toujours cru que c'était par amitié pour moi que mon chef m'avait épargné ces corvées... et puis aussi peut-être à cause de cette diabolique réputation d'esprit trop indépendant qui m'a suivi toute ma vie.

Quant à ce que j'ai pu lire dans les journaux depuis cinq ans, je n'y ai jamais compris un mot—pas plus que la grande majorité du public, probablement.

Mais ce que je veux dire, c'est dans quelle circonstance il me fut donné d'entrevoir M.

Charles de Lesseps et ses collègues, MM. Cottu et Fontanes.

Ces messieurs avaient obtenu la permission de déjeuner à la Sûreté, sous la surveillance d'agents de mon service, avant de se rendre chez M. Franquerville, à l'Instruction.

M. Domergue, sous chef des bureaux de la Sûreté, un homme charmant, courtois, bien élevé et adroit administrateur, avait été chargé par moi d'organiser ce petit service et s'en acquitta à merveille.

Chaque matin, on apportait à ces messieurs, de leurs familles, des sortes de gamelles, et ils se réunissaient, tous les trois, dans une salle qui n'était pas éloignée de mon bureau, et il m'arrivait une seule fois de la traverser, et j'ai vu à l'œil l'impression que me donnaient ces trois accusés, causant avec une tranquillité d'âme parfaite et une bonne humeur rare chez des prisonniers.

—Sapristi! me dis-je, si ceux-là sont coupables, ils sont bien forts! Je n'en ai jamais vu sachant aussi bien cacher leur jeu!

Du reste, ils produisaient la même impression sur les agents qui les gardaient. Et je fus très frappé de voir invariablement ceux qui

étaient chargés de veiller les «panamistes», devenir avec une rapidité singulière leurs plus enthousiastes défenseurs!

Ces corrupteurs devaient avoir véritablement des moyens de séduction tout à fait particuliers, car j'affirme qu'aucun de mes agents ne toucha le moindre chèque du Panama.

Puis, quand le gouvernement autorisa M. Charles de Lesseps à aller voir son père à la Chesnaye, je fus chargé de le prévenir que sa demande était accordée, et d'assurer la sécurité de ce voyage.

Je trouvai M. Charles de Lesseps dans le cabinet de mon ami Fabre, directeur du Conciergerie, cet homme excellent, ce Saint-Vincent de Paul des prisons de Paris, enlevé trop tôt à la reconnaissance des malheureux qu'il consolait et relevait. M. de Lesseps accueillit la nouvelle que je lui apportais avec joie, mais quand je fus obligé d'ajouter qu'il serait accompagné de deux agents qui avaient la mission de ne pas le quitter, sa fierté se révolta.

(A suivre).

GRAN FABRICA A VAPOR DE CALZADOS

— DE —

Máximo Seré, Hermano y Ca.

Esta casa, especial en surtidos de campaña previene á su numerosa clientela y al público en general, que sus talleres funcionan con la regularidad suficiente para dar cumplimiento al pedido mas exigente

161, Calle Uruguay, 161—Montevideo

F. L. LEBET

Atelier de réparation en horlogerie, bijouterie et petite mécanique

Règlage et observation de chronomètres de marine à l'heure astronomique

MÉDAILLE D'OR Diplôme d'honneur

PARIS 1867



la plus haute récompense

ZURICH 1883

PLUSIEURS BREVETS D'INVENTION

TRAVAUX GARANTIS

204 — Rue Général Liniers — 204

P. S. N. C.

The Pacific Steam Navigation Company

Línea quincenal de vapores entre Liverpool, Rio de la Plata y el Pacífico

SALIDAS SUJETAS A MODIFICACION

EL VAPOR PAQUETE INGLES

ORCANA

Capitan: F. E. KITE

Saldrá el 28 de Enero de 1898

Para Rio Janeiro, Bahia, Pernambuco, Lissao, Coruña, La Pallice (La Rochelle) y Liverpool.

A bordo de todos los vapores se sirve vino de mesa gratis á los pasajeros. La Compañía expide pasajes para Vigo, Rivedo, Carril, Gijón, Coruña, Santander, Ferrol y Bilbao.

Todos los vapores llevan médico y mucama; están iluminados á luz eléctrica y provistos de todas las mejoras modernas para la comodidad de los pasajeros.

WILSON, SONS Y C.º LIMITED

AGENTES

MONTEVIDEO Calle 25 de Mayo 214

BUENOS AIRES Reconquista 323

Rio Janeiro, Santos, Bahia, Pernambuco y San Vicente C. V.

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE UNIVERSEL

EN SIX VOLUMES

La Librairie Larousse a commencé le premier avril la publication d'un nouveau DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE, en six volumes, infiniment supérieur à tous les points de vue, aux ouvrages du même genre parus jusqu'ici.

Le NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ contiendra

DEUX FOIS PLUS DE MATIÈRES ET DIX FOIS PLUS D'ILLUSTRATIONS

que les ouvrages similaires. Les facilités de paiement accordées en permettront l'acquisition à tout le monde.

Le NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ formera 6 volumes en 4° imprimé sur trois colonnes, dans le même format que le grand LAROUSSE. Rédigé par des auteurs d'une grande compétence, bien proportionné dans toutes les parties, donnant sur chaque chose l'essentiel, il est fait sur le même plan que son illustre devancier. La richesse du vocabulaire sera incomparable: aucun mot de la langue ne sera omis, même les mots les plus nouveaux, l'argot, les mots étrangers qui se sont introduits peu à peu dans notre langue, les termes vulgaires, etc.

Les questions philosophiques, politiques, religieuses et sociales seront exposées avec l'impartialité la plus absolue.

L'illustration, d'une importance si capitale aujourd'hui dans un ouvrage de ce genre, est l'objet de soins tout particuliers.

Des milliers de gravures, exécutées spécialement pour le Dictionnaire, complètent le texte et le rendent plus aisément compréhensible.

Des portraits nombreux (innovation fort intéressante), dessinés d'après les documents les plus dignes de foi, fixent l'image des personnages illustres de tous les temps et de tous les pays.

Des tableaux synthétiques facilitent dans l'esprit du lecteur la formation des vues d'ensemble et des idées générales.

Enfin, des cartes en noir et en couleurs, soigneusement tenues à jour, forment un ensemble de documents géographiques aussi précieux qu'abondants.

MODE DE PUBLICATION

Le Larousse illustré, en 6 volumes, est publié par fascicules qui paraissent chaque semaine, depuis le 1er avril 1897. (Les souscripteurs pourront, s'ils le préfèrent, recevoir l'ouvrage par séries de 10 fascicules ou par volumes, au fur et à mesure de l'apparition de chacun d'eux. Voir le Bulletin de souscription).

SOUSCRIPTION A FORFAIT:

40 piastres or en fascicules, en séries (10 fascicules) ou en volumes brochés.

50 piastres or en volumes reliés demi-chagrin.

Payable par semestre, en cinq versements égaux, le premier ayant lieu en souscrivant.

N. B.—La souscription à forfait garantit le souscripteur contre toute augmentation de prix, pendant la publication de l'ouvrage.

Remplir et signer le Bulletin de souscription ci-joint et l'adresser:

Administration du «Courrier Franco-Oriental», 10 Macliel.

MONTEVIDEO

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Souscription à forfait: 40 piastres or, en séries de 10 fasc., en vol. brochés, 50 piastres or, en volumes reliés

Payable par semestre en cinq versements égaux.

Je, soussigné, déclare souscrire à un exemplaire du NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ en six volumes au prix à forfait de

que je m'engage à payer à raison de 8 piastres par semestre, le premier paiement ayant lieu en souscrivant.

L'ouvrage devra me parvenir franco par séries de 10 fasc.—volumes brochés—volumes reliés au fur et à mesure de l'apparition.

(Bayer les modes d'envoi non choisis)

Nom et Qualité (bien lisible)

Adresse

A le

SIGNATURE

En Casa de todos los Perfumistas y Peluqueros de Francia y del Extranjero

La VELOUTINE

Gélatine de Arroz especial

PREPARADO AL RESCOTO

Por CH. FAY, PERFUMISTA

PARIS - 8, rue de la Paix, 8 - PARIS

Grand Vignoble du Parc Giot

PRECIOS CORRIENTES DE LOS VINOS DE 1897

A DOMICILIO, AL CONTADO: POR NO TENER COBRADORES

Una botellita de 200 litros sin casco	\$ 21.00	sea el litro ó kilo	\$ 0.12
Media " " "	10	" " "	0.12 5 mil
Cuarto " " "	5	" " "	0.13
Unos cuartos " " "	15	" " "	0.14
Vinagre de vino.	" " "	" " "	0.20
Grapa.	" " "	" " "	0.60

Toda diferencia en mas ó en menos se abonará ó se descontará al mismo precio.

Los cascos se pagarán \$ 2.00 por botellita; \$ 1.50 por media; \$ 1.00 por cuarterola; \$ 0.50 por damajuana, y se abonará al mismo precio devolviéndolos en buen estado.

Un carruaje ad-hoc sale de la GRANJA GIOT todos los días para el reparto en Montevideo

POR ORDENES: GRANJA GIOT, N.º 2051, TELÉFONO LA COOPERATIVA.—AL COCHERO REPARTIDOR.

AL ESTABLECIMIENTO Y DEPÓSITO.

Se puede visitar la Bodega y probar los vinos

Se ruega hacer los pedidos con 3 ó 4 días de anticipación y poner el vino de un caso, en una sola caja, en botellas ó demijuanas bien tapadas y acostadas para conservar la calidad del vino.

BORICINA MEISSONNIER

Desinfectante, Microbicida, Cicatrizante

NI TOXICA, NI CAUSTICA, NI IRRITANTE

Enfermedades de los Ojos, de las Oejas, de la Nariz, de la Laringe, de las Vías urinarias, Ginecología, Úlcera, Quemaduras, Heridas.

HIGIENE DE LA TOILETTE (cuidados íntimos)

La Boricina se emplea en polvo ó en solución.

Duradero: París, 17, Place Cadeau. — Montevideo, BOTICA DEL SOL. Miguel Rey.

FERNET - BRANCA

Especialidad de Branca Hermanos de Milán

Los únicos que poseen el verdadero y genuino proceso

Medallas de oro y gran diploma de honor á las Exposiciones de Viena 1874, Venecia 1876, Filadelfia 1876, Sydney 1880, Melbourne 1881, Milán 1881, Niza 1883, Turin 1883, Amberes 1883 y muchas otras reconocidas.

GRAN DIPLOMA DE HONOR á la Exposición de Londres 1883 y Palermo 1882, Medallas de oro á las Exposiciones de Barcelona 1888 y París 1889, Medalla de oro á la Exposición Italo-Americana Génova 1892, Medalla de oro del Ministerio de Agricultura y Comercio Roma 1892.

ÚNICAS HONORIFICENCIAS

CONCESIONARIOS para la América del Sur desde 1875.

CARLOS F. HOFER Y C.º GÉNOVA

EL FERNET-BRANCA es el licor mas higiénico conocido que extingue la sed, facilita la digestión, estimula el apetito, cura las fiebres intermitentes, el dolor de cabeza, mal nervioso, el mal de hígado, spleen, mal del mar, el licor vermífugo, anti-cólico, anti-fébril según que se combine por cantidad de certificados médicos. No se deje el público engañar por las numerosas imitaciones que bajo varios nombres de FERNET empieza á presentarse, y pida legítimo.

Fernet - Branca

Únicos intro ductores en las Repúblicas del Uruguay y Paraguay:

METZEN-VINCENTI Y C.º — Montevideo

Debidamente apoderados para proceder con todo el rigor que acuerdan las leyes contra los falsificadores y contra los infractores á dicha concesión. — MISIONES 84.

Charles de Lesseps et ses collègues, MM. Cottu et Fontanes.

Ces messieurs avaient obtenu la permission de déjeuner à la Sûreté, sous la surveillance d'agents de mon service, avant de se rendre chez M. Franquerville, à l'Instruction.

M. Domergue, sous chef des bureaux de la Sûreté, un homme charmant, courtois, bien élevé et adroit administrateur, avait été chargé par moi d'organiser ce petit service et s'en acquitta à merveille.

Chaque matin, on apportait à ces messieurs, de leurs familles, des sortes de gamelles, et ils se réunissaient, tous les trois, dans une salle qui n'était pas éloignée de mon bureau, et il m'arrivait une seule fois de la traverser, et j'ai vu à l'œil l'impression que me donnaient ces trois accusés, causant avec une tranquillité d'âme parfaite et une bonne humeur rare chez des prisonniers.

—Sapristi! me dis-je, si ceux-là sont coupables, ils sont bien forts! Je n'en ai jamais vu sachant aussi bien cacher leur jeu!

Da reste, ils produisaient la même impression sur les agents qui les gardaient. Et je fus très frappé de voir invariablement ceux qui

étaient chargés de veiller les «panamistes», devenir avec une rapidité singulière leurs plus enthousiastes défenseurs!

Ces corrupteurs devaient avoir véritablement des moyens de séduction tout à fait particuliers, car j'affirme qu'aucun de mes agents ne toucha le moindre chèque du Panama.

Puis, quand le gouvernement autorisa M. Charles de Lesseps à aller voir son père à la Chesnaye, je fus chargé de le prévenir que sa demande était accordée, et d'assurer la sécurité de ce voyage.